Nations Unies A/ES-10/931–S/2023/228

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 27 mars 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le regret de vous informer qu'Israël, Puissance occupante, persiste à provoquer, menacer, réprimer et agresser le peuple palestinien et à mener une campagne frénétique de colonisation tous azimuts qui s'inscrit manifestement dans l'entreprise scélérate de colonisation et d'annexion du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Israël continue de répondre par un mépris absolu à la communauté internationale qui l'appelle à mettre fin à ses politiques et pratiques illégales, et aux membres du Conseil de sécurité, qui lui ont unanimement demandé, le 22 mars, de cesser de s'en prendre aux civils palestiniens et d'arrêter complètement ses activités de colonisation illégales, et ont exigé le respect du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), ainsi que des accords conclus.

Cette impunité ne saurait être tolérée ; la communauté internationale et notamment le Conseil de sécurité se doivent de prendre sans tarder des mesures concrètes pour faire appliquer le principe de responsabilité, conformément au droit international.

Parmi les innombrables violations perpétrées ces dernières semaines, la décision de poursuivre les activités illégales de colonisation est l'une des plus frappantes. Il s'agit notamment de la législation adoptée par la Knesset le 20 mars, qui permet aux colons israéliens de recoloniser les zones du nord de la Cisjordanie occupée où des colonies illégales avaient été évacuées en 2005. Israël tente ainsi une nouvelle fois de réaliser ses visées coloniales en facilitant la saisie et la colonisation de terres palestiniennes, en violation flagrante du droit international et en contradiction totale avec la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. En outre, ces actions révèlent au grand jour les mensonges du Gouvernement israélien concernant l'arrêt des activités de colonisation.

23-05805 (F) 050423 050423

La semaine dernière également, le 22 mars, la prétendue « Autorité foncière israélienne » a lancé des appels d'offres pour la construction de plus d'un millier de logements dans les colonies illégales de Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Comme l'a indiqué l'organisation israélienne La paix maintenant, ces habitations font partie d'un programme de logement destiné à encourager les citoyens juifs israéliens à acheter leur première maison et donc à transférer délibérément davantage d'Israéliens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation grave du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, et en violation des résolutions de l'ONU.

Ces actes illégaux attisent les tensions alors que la situation est déjà explosive, marquée par des violences et des provocations constantes et croissantes de la part des fonctionnaires israéliens, des forces d'occupation et des gangs et milices de colons terroristes à l'encontre du peuple palestinien. Notamment, les colons israéliens se livrent à des provocations et à des agressions récurrentes et dangereuses sur les lieux saints musulmans et chrétiens, dont la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif et l'église de Gethsémani, également connue sous le nom d'église de Toutes-les-nations, à Jérusalem-Est occupée.

Des colons juifs extrémistes ont continué à s'attaquer à la mosquée Al-Aqsa, y compris le 23 mars, premier jour du mois de ramadan, mois sacré pour les Musulmans. Ce jour-là, des centaines de colons, accompagnés par les forces d'occupation israéliennes, ont pris d'assaut l'enceinte et pratiqué des rituels en violation flagrante du statut historique et juridique de ce lieu saint exclusivement réservé au culte musulman, dans une tentative évidente de provoquer les fidèles musulmans et de fomenter des affrontements.

Par ailleurs, le 19 mars, des colons israéliens ont attaqué l'église de Gethsémani ; ils ont pénétré dans l'église pendant l'office dominical et ont essayé de la vandaliser avant d'être neutralisés. À la suite de cette dernière attaque, le Patriarcat de Jérusalem s'est alarmé une nouvelle fois de ce que les attaques terroristes par des groupes israéliens radicaux visant des églises, des cimetières et des propriétés chrétiennes, en plus des agressions physiques et verbales contre le clergé chrétien, devenaient quasi-quotidiennes et de ce que leur intensité augmentait de façon évidente en période de fêtes chrétiennes.

Nous devons donc à nouveau alerter la communauté internationale sur les risques de tels actes de provocation et d'incitation de la part d'extrémistes et de terroristes israéliens, qui menacent non seulement de provoquer davantage de violence et d'instabilité, mais aussi d'entraîner l'explosion d'un dangereux conflit religieux aux conséquences incontrôlées. Les signaux d'alerte sont clairs ; la communauté internationale ne doit pas rester les bras croisés et laisser cela se produire.

À cet égard, nous devons aussi mettre en garde contre les provocations dangereuses des responsables israéliens radicaux et extrémistes. Tout récemment, le Ministre israélien Bezalel Smotrich, après avoir appelé à l'extermination du village palestinien de Houara, a déclaré dans un discours prononcé en France, alors qu'il se tenait devant une carte du « Grand Israël » englobant non seulement la Palestine, mais aussi la Jordanie et d'autres pays de la région, que « les Palestiniens n'existent pas, parce que le peuple palestinien n'existe pas ». Il est clair que cette négation raciste et irresponsable de l'existence de notre peuple vise non seulement à justifier le déni de ses droits humains, mais aussi à légitimer les tentatives d'extermination du peuple palestinien, effectivement menacé d'une nouvelle Nakba. Elle doit être condamnée sans équivoque.

En l'absence de toute protection et sur un fond d'incitation à la violence constante de la part des responsables israéliens, le nombre de victimes palestiniennes a également augmenté alors que les forces d'occupation et les colons israéliens continuent à mener des raids et des attaques violentes dans les villes, les villages et les camps de réfugiés palestiniens. Les soldats israéliens, endoctrinés par la politique du « tirer pour tuer », et les colons juifs, habitués à s'en tirer à bon compte, continuent de tuer et de blesser des Palestiniens en utilisant toutes sortes d'armes meurtrières, y compris des balles expansives interdites, et en terrorisant la population civile sans défense. Depuis le début de l'année, 90 Palestiniens ont déjà été tués, dont 17 enfants.

Comme le souligne l'organisation Defense for Children International – Palestine dans une déclaration récente, les assassinats illégaux d'enfants palestiniens sont devenus la norme, les forces israéliennes étant de plus en plus habilitées à recourir intentionnellement à la force meurtrière dans des situations qui ne le justifient pas. En bref, il s'agit de crimes de guerre sans conséquence pour leurs auteurs.

Parmi les victimes récentes, un jeune Palestinien de 15 ans, Walid Saad Daoud Nassar, est décédé le 9 mars, deux jours après que les forces d'occupation israéliennes l'ont touché d'une balle expansive qui a déchiqueté ses organes. Le 9 mars également, trois jeunes Palestiniens – Sufyan Fakhoury, 26 ans, Nayef Malayshah, 25 ans, et Ahmad Fashafsha, 22 ans – ont été victimes d'une exécution extrajudiciaire lorsque les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur leur véhicule à l'entrée de la ville de Jabaa, près de Jénine.

Le 10 mars, un jeune Palestinien de 16 ans, Amir Mamoun Odeh, a été tué d'une balle dans la poitrine par les forces d'occupation israéliennes à Qalqilya. Par ailleurs, le 10 mars, un colon israélien a abattu un jeune Palestinien, Abdelkarim Badie Sheikh, âgé de 21 ans. Après le meurtre, au lieu de demander des comptes au colon, les soldats israéliens ont fait une descente dans la ville de Sanniriya et saccagé plusieurs maisons, y compris celle de la famille du défunt. Le 12 mars, trois autres jeunes Palestiniens – Jihad Mohammad Shami, 24 ans, Udai Othman Shami, 22 ans, et Mohammad Ra'ed Dabek, 18 ans – ont été pris pour cible et tués de sang-froid par les forces d'occupation israéliennes près d'un poste de contrôle au sud de Naplouse.

Le 16 mars, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné un autre enfant, Omar Awadin, âgé de 16 ans, et tué trois autres Palestiniens – Nidal Khazem, 28 ans, Saleh Shreim, 29 ans, et Loay Zaghayer, 37 ans – lors d'un raid violent commis en plein jour dans le centre-ville de Jénine, lors duquel elles ont également blessé 23 autres personnes, dont 4 grièvement. Les images de l'attaque montrent qu'alors que Khazem gisait au sol, grièvement blessé, des soldats israéliens en civil lui ont tiré dans la tête pour l'achever, ce qui constitue une nouvelle exécution extrajudiciaire. Le 17 mars, des soldats israéliens ont abattu un jeune homme de 23 ans, Yazan Omar Khasib, à un poste de contrôle militaire à l'entrée de Ramallah, et ont à nouveau empêché le personnel médical palestinien d'accéder au blessé, qu'ils ont laissé succomber sur place.

Tous ces crimes sont perpétrés au grand jour, de manière continuelle et systématique, et pourtant le peuple palestinien continue à se voir refuser toute protection et à être privé de toute forme de justice alors qu'Israël continue à se soustraire à la responsabilité des crimes et atrocités qu'il commet. Nous devons donc réitérer nos appels incessants à la protection internationale du peuple palestinien et demander une nouvelle fois que des mesures concrètes et efficaces soient prises, y compris par le Conseil de sécurité, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, pour mettre fin à l'occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid d'Israël et pour que justice soit enfin rendue au peuple palestinien.

Il est temps qu'Israël soit traité comme tous les autres États, et non comme l'exception à l'état de droit. Il est temps que la communauté internationale cesse de laisser Israël perpétrer ses crimes contre le peuple palestinien et mette fin à toute forme de complicité, qu'elle soit politique, juridique, économique, militaire ou autre. Il est temps d'exiger d'Israël qu'il se conforme à ses obligations juridiques internationales ou qu'il fasse face aux conséquences de son impunité.

La présente lettre fait suite aux 782 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de l'injustice historique que continue de subir le peuple palestinien et des crimes que commet Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 8 mars 2023 (A/ES-10/930-S/2023/183), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**